

Numéro spécial

Les propositions de Sup'Recherche-UNSA pour améliorer la carrière des enseignants du Supérieur

Sup'Recherche-UNSA fait le pari la négociation avec le Ministère pour obtenir, à travers un ensemble de textes règlementaires, une meilleure reconnaissance des missions qu'ils accomplissent au service de l'Enseignement supérieur public.

Vous trouverez dans cette publication spéciale du SupR'INFO quelques-unes des propositions que nous faisons au Ministère en faveur des « ESAS ».

Améliorer le déroulé de carrière

Sup'Recherche-UNSA estime qu'il est urgent de réviser les grilles indiciaires des personnels de l'Enseignement supérieur. Concernant les enseignants affectés dans l'Enseignement supérieur nous estimons que la carrière des enseignant.e.s du Supérieur doit être plus fluide, notamment pour ce qui concerne :

- les changements d'échelon (rendez-vous de carrière)
- les changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

En outre, il ne faut pas que les rémunérations des enseignants du Supérieur soient inférieures à celles de leurs homologues exerçant dans des établissements de l'éducation nationale par exemple en CPGE.

Sup'Recherche-UNSA demande :

- Un meilleur cadrage national pour les rendez-vous de carrière des enseignants du Supérieur qui prennent mieux en compte les spécificités de leurs missions.
- Une amélioration de l'avancement des enseignants du Secondaire affectés dans le Supérieur pour qu'il soit équivalent à celui des collègues affectés dans le Secondaire. (*motion de congrès 2023*)
- Une augmentation du contingent de classe exceptionnelle pour les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. (*motion de congrès 2023*)

« Les PRAG et PRCE sont nombreux à s'impliquer dans la recherche, en plus de l'enseignement. Pour Sup'Recherche-UNSA, le fait de publier, de communiquer, de participer à l'organisation de colloques ou de rencontres entre chercheurs, etc., d'être actif en recherche, doit être pris en compte. Cela doit avoir des incidences sur l'évolution de leur carrière. » (*Motion de congrès Sup'Recherche-UNSA 2023, p.9*)

Une meilleure rémunération des heures complémentaires

Dans l'Enseignement supérieur, une heure TD complémentaire est rétribuée 43,5 € brut ce qui correspond à 1 h de cours plus 3 heures de travail annexe : préparation, corrections, rencontre des étudiants... soit 10,87 €/heure de travail ce qui est en dessous du SMIC horaire (11,88 € au 1er novembre 2024) !

Outre la différence avec le taux pratiqué dans le Secondaire pour Sup'Recherche-UNSA, cela ne permet pas de reconnaître le niveau et les qualifications requises pour enseigner aux étudiants.

- Sup'Recherche-UNSA demande donc une réévaluation notable du taux de rémunération de l'heure complémentaire dans le Supérieur** pour que soit pris en compte non seulement le face-à-face pédagogique, mais aussi que l'ensemble des tâches afférentes soient rétribuées. Lors de rencontres bilatérales avec la DGRH lors de la mandature précédente, multiplier par 3 ou 4 le taux actuel ne semblait pas inconvenant.

Mise en œuvre de nos propositions

Nous demandons au Ministère que la mise en œuvre de ces dispositions fasse l'objet de lignes directrices de gestion ministérielles, prises après avis du comité social d'administration ministériel.

Ces lignes directrices peuvent être précisées par des lignes directrices au niveau des établissements, prises après avis de leur comité social d'administration et approbation de leur conseil d'administration.



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS — 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par
l'ensemble du secrétariat national de
Sup'Recherche et la relecture assurée
par Gérard Foucher

casden | La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

CASDEN, Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 139, rue Jean Werner 77130 Champs-sur-Marne - SIREN n° 784 275 738 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 03 027 158. Merci à Audrey, professeur des écoles, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Géline, jeune recrute de la Fonction publique et Jordan, surveillant pénitentiaire, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication. Communication à caractère publicitaire

Pour en savoir plus :